

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12496**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

TP : Titre professionnel Monteur en construction bois

Nouvel intitulé : Constructeur bois

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION  | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION  |
|---|---|
| Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP))<br>Modalités d'élaboration de références :<br>CPC Bâtiment et travaux publics | Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi). |

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234s Fabrication, pose en menuiserie et charpente ; Fabrication de meubles

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le monteur en construction bois participe au montage et au levage de la structure bois (murs, planchers et charpentes), au clos-couvert (couverture, menuiseries extérieures et bardage), à l'isolation en assurant l'étanchéité à l'air et à la pose des aménagements intérieurs (habillage des murs et des plafonds, cloisons, portes intérieures, escaliers). Il est amené à fabriquer sur le chantier des éléments de structure simples à l'aide de matériel électroportatif.

Le monteur en constructions bois intervient sur des chantiers de constructions neuves ou en rénovation, en habitat individuel ou collectif, et sur des bâtiments publics.

L'emploi s'exerce toujours en équipe et implique des déplacements sur des chantiers de pose qui durent plusieurs jours.

Les conditions de travail varient selon la nature des travaux. La pose des aménagements intérieurs s'effectue en milieu fermé alors que la pose de la structure et la couverture s'effectue à l'extérieur, en hauteur et par tous temps. Les horaires de travail peuvent être adaptés en fonction des conditions climatiques et/ou de l'éloignement du chantier.

Les stations de travail sont de tous types (debout, accroupie, à genoux) et peuvent entraîner le port de charges lourdes et encombrantes à l'aide de matériels appropriés.

Le monteur réalise l'ensemble des activités dans le respect des consignes de sécurité et de prévention de la santé. Compte tenu des délais de livraison impartis et des contraintes liées aux conditions climatiques, il doit s'adapter à des horaires de travail variables.

#### 1. Lever et poser des ouvrages de structure bois

Préparer un chantier de structure bois.

Assembler, lever et régler des éléments de structure bois.

Ajuster et poser des pièces de structure bois.

Réaliser des scellements et fixer des organes de liaisons.

#### 2. Réaliser la couverture de combles à deux versants en petits éléments

Préparer un chantier de couverture sur un pavillon neuf.

Poser des tuiles mécaniques sur un comble à deux versants.

Poser des tuiles plates sur un comble à deux versants.

Poser des ardoises naturelles sur un comble à deux versants.

#### 3. Installer des menuiseries extérieures et des bardages

Installer des fenêtres et des portes extérieures en applique, en feuillure et en tunnel.

Poser des bardages extérieurs.

#### 4. Réaliser l'isolation, l'habillage et les partitions intérieurs

Réaliser l'isolation thermique de l'enveloppe d'une construction.

Intégrer des réseaux techniques dans les parois d'une construction.

Réaliser l'habillage intérieur de l'enveloppe d'une construction.

Poser des cloisons de distribution.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises de construction bois ; Entreprises de charpente ; Entreprises de menuiserie ; Entreprises de couverture ; Constructeurs de maisons individuelles ; Sociétés d'intérim ; Entreprises de fabrication industrielle d'éléments de structure bois.

Charpentier bois poseur - Charpentier poseur - Monteur de chalets bois - Monteur de maisons ossature bois - Monteur de structures bois -

Monteur en structures bois et composites - Poseur de bardeaux - Poseur de charpentes bois - Poseur de charpentes en matériaux bois composites - Poseur de charpentes industrielles - Poseur de charpentes traditionnelles - Poseur de fermettes

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1501 : Montage de structures et de charpentes bois

**Réglementation d'activités :**

Néant.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de quatre certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées. Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUINON | COMPOSITION DES JURYS   |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X      |   |
| En contrat d'apprentissage                                       | X      | Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education). |
| Après un parcours de formation continue                          | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).     |
| En contrat de professionnalisation                               | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).     |
| Par candidature individuelle                                     | X      |   |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2002                      | X      | Le jury du titre est désigné les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).     |

|                                   | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie  |     | X   |
| Accessible en Polynésie Française |     | X   |

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

**Base légale**

**Référence du décret général :**

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2.

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 05/04/2011 paru au JO du 27/04/2011

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ; Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

Changement d'intitulé

Arrêté du 04/04/2016 paru au JO du 20/04/2016

**Certification suivante :** Constructeur bois